



## Vol équipement moto - refus indemnisation

-----  
Par Visiteur

Bonjour

je me suis fait voler des équipements d'origines sur ma moto : phare avant, compteur & clignotants.

l'assurance considère qu'il y a eu tentative de vol, mais du fait que la colonne de direction n'a pas été touché, il refuse de m'indemniser.

j'ai bien sûr déposé plainte à la police.

Je suis assuré tout risque à la MAAF, et le montant des travaux est de 1200 euros.

est-il possible de faire quelque chose ?

Merci

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

je me suis fait voler des équipements d'origines sur ma moto : phare avant, compteur & clignotants.

l'assurance considère qu'il y a eu tentative de vol, mais du fait que la colonne de direction n'a pas été touché, il refuse de m'indemniser.

j'ai bien sûr déposé plainte à la police.

Je suis assuré tout risque à la MAAF, et le montant des travaux est de 1200 euros.

est-il possible de faire quelque chose ?

Votre police d'assurance prévoit-elle cette cause d'exclusion de garantie? Autrement dit, prévoit-elle que l'indemnisation sera assujettie à une quelconque preuve formelle de vol (telle la cassure de la colonne de direction)?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonsoir

la police d'assurance mentionne que "le vol isolé d'éléments du véhicule est exclu de la garantie"

mais ne précise en aucun cas que la colonne de direction doit être endommagée.

la lettre de refus de l'assurance stipule que "l'expert n'a pas constaté d'effraction sur le contacteur à clé et l'antivol de direction"

par contre, les actes de vandalisme et de malveillance sont bien couverts, mais, selon l'assurance, cela ne rentre pas dans mon cas, allez savoir pourquoi ....

que pouvons-nous faire ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

par contre, les actes de vandalisme et de malveillance sont bien couverts, mais, selon l'assurance, cela ne rentre pas dans mon cas, allez savoir pourquoi ....

que pouvons-nous faire ?

Dans la mesure où votre police d'assurance exclut le vol des éléments d'équipement de votre véhicule, et que justement votre ce sont bien des équipements qui ont été volés, il apparait cohérent au regard de votre police que ce type de vol ne soit pas pris en compte.

De facto, votre véhicule n'a pas été volé, ni dégradé. Ce sont bien des éléments du véhicule qui ont été volés, d'où le refus d'indemnisation.

Malheureusement, il n'y a pas grand chose à faire de ce côté..

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Je suis assuré depuis 10 ans à la MAAF, avec un bonus de 057, sans aucun sinistre déclaré.

N'y a-t-il pas une carte à jouer en demandant un effort commercial pour prendre en charge une partie des réparations ?  
ou une autre astuce ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis assuré depuis 10 ans à la MAAF, avec un bonus de 057, sans aucun sinistre déclaré.

N'y a-t-il pas une carte à jouer en demandant un effort commercial pour prendre en charge une partie des réparations ?  
ou une autre astuce ?

La carte de l'effort commercial est effectivement toujours une bonne carte à jouer bien évidemment. Mais je doute que cela marche, ce qui n'empêche pas que cela vaut le coup de tenter.

Les courtiers en assurance sont poings et pieds liés par leur "maison mère" qui elle, n'a que faire des gestes commerciaux. Il est donc probable qu'il refuse à indemniser mais qui ne tente rien...

Pas d'autre astuce dans mon sac malheureusement..

Très cordialement.